

# MAUDITE C.C.Q.

# MA BATAILLE CONTRE LES SYNDICATS DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC



# MAUDITE C.C.Q.

Janvier 1992. Qu'est-ce que je viens de faire là? Je viens de verser 315\$ d'amende pour avoir travaillé! Il y a quelque chose qui ne va pas avec moi ou le système. Je me rends donc au bureau de cette C.C.Q. pour demander des explications.

Une carte spéciale pour déplacer du béton avec l'aide d'une pelle? Sérieux? Alors je vais en prendre une.

Il n'y en a plus de disponible.

Quoi? Il n'y en a plus ici, alors quand les recevrez-vous?

Ce n'est pas aussi simple que cela, présentement il y a un taux de chômage trop élevé dans ce domaine.

Quoi? Vous me dites qu'il y a beaucoup de travailleurs qui désirent pelleter du béton?

Nous ne faisons qu'appliquer les règlements et c'est à vous de les contester si cela ne fait pas votre affaire.

Je commence alors une enquête qui va me conduire devant le plus haut tribunal du Canada et candidat de l'ADQ dirigé par Mario Dumont. J'ai réussi à mobiliser presque tous les médias d'information au Canada, donné des conférences à Vancouver, Niagara Falls, Calgary et autres. Arrêté, emprisonné, projeté dans le fond d'un ascenseur par les GOONS de la FTQ.

Je suis devenu un habitué des parlements : Québec, Toronto, Ottawa pour des rencontres avec des ministres et des députés, signé le livre d'Or de la ville d'Ottawa. Je n'ai jamais abandonné.

Jocelyn Dumais

MAUDITE C.C.Q.

Ma bataille contre les syndicats de  
la construction du Québec



« Remplacer le mal par le bien. »  
Bernard Grandmaître, ex-député d'Ottawa-Est.

« Des évènements qui ont marqué le cours  
de l'histoire de la région »  
Yves Ducharme, ex-maire de Hull.

« La cause qui aurait dû être gagnée »  
Michel Bastarache, ancien juge à la Cour Suprême  
du Canada.

ISBN : 978-2-9811665-4-8

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020

Bibliothèque et Archives du Canada, 2020

## **Le livre**

Pendant plusieurs années, mon ami Roch Trépanier m'a poussé à ce que j'écrive un livre sur ce que j'appelle : ma bataille contre les syndicats de la construction du Québec. J'y songeais, mais je ne savais pas par quoi commencer jusqu'au jour où une amie, Nathalie, m'a donné l'idée de départ. Je me suis donc mis à écrire à partir de mes notes et articles de journaux, radios, télévisions, accumulés pendant près de vingt ans. Afin de promouvoir et défendre cette cause, j'ai su m'entourer, parfois imposer des collaborateurs. Sans eux je n'aurais jamais réussi à mener ce combat contre la CCQ.

Il y a certains collaborateurs qui se sont portés volontaires sans savoir dans quelle aventure j'allais les entraîner. Aussi ceux et celles qui au cours des ans en sont devenus partis prenants : les médias d'information. Le but ultime de cette aventure, était de faire tomber ce système, dont sont victimes des personnes qui désirent simplement pouvoir travailler afin de mettre du pain sur la table.

## **Persévérance**

Lorsque j'entreprends quelque chose, je n'abandonne pas et ne me laisse pas distraire facilement. Ceux à qui je m'attaque le réaliseront bien vite.

Comme le dit si bien Jean de La Fontaine dans  
**LE RENARD ET LE BOUC.**

« Tâche de t'en tirer, et fais tous tes efforts; car pour moi  
j'ai une certaine affaire qui ne me permet pas d'arrêter en  
chemin.

En toute chose il y a une fin. »

## LE PLUS VIEUX MÉTIER DU MONDE

Mettons certains éléments en perspectives avant de continuer. Le plus vieux métier au monde n'est pas celui dont on nous parle depuis des lustres. Il s'agit bien plutôt de celui de la construction ; il a bien fallu le construire notre habitat avant de penser aux divertissements. Que ce soient les animaux ou les hommes, nous avons tous un point en commun, celui de se construire un abri, un nid ou une maison. Peu importe, cela s'appelle de la construction.

Je fais partie de cette belle profession et ce que je trouve fascinant avec cette industrie, c'est de voir toutes les réalisations accomplies au cours de ces années. C'est de pouvoir me rappeler un champ vide et de retourner le visiter après un certain nombre d'années pour constater la transformation du paysage. C'est de pouvoir dire aux enfants : « Vous voyez ces édifices, ces immenses barrages, ces autoroutes, ces écoles. Les clous que j'y ai plantés sont toujours là après toutes ces années. »

Dernièrement, j'ai effectué des travaux de coffrages de béton dans la ville de Timmins, Ontario. Drôle de hasard, ce chantier se situe juste devant un autre projet que j'ai réalisé trente ans auparavant. Jamais le même endroit, jamais les mêmes personnes sur les chantiers et de merveilleuses rencontres avec des gens fiers de leur profession. Pourtant, un jour ou l'autre, on se retrouve sur un chantier

différent pour se remémorer les endroits connus avec ceux qui se sont retrouvés sur de grands projets comme la Baie-James ou Manicouagan ou encore sur de plus petits chantiers résidentiels.

Les souvenirs sont les mêmes pour tous et, fait remarquable, ce dont on se rappelle le plus, ce sont les journées où tout allait mal. Ou encore les exploits d'un tel qui était pourvu d'une force herculéenne ou d'un autre dont on disait que le travail ne lui faisait jamais peur. Il y a tant de ces histoires à travers tous les chantiers de construction au Canada, qui sont toutes aussi belles les unes que les autres. Dans ce milieu il n'y a pas de race ou de langue et surtout pas de place pour les paresseux. Il y a seulement des hommes et maintenant de plus en plus de femmes, fières de construire et changer le paysage de notre pays.

L'industrie de la construction, c'est aussi des hommes et des femmes qui choisissent cette vie en plein air et où il est rare d'attraper un rhume en hiver.

Que vous soyez de Terre-Neuve, de l'Alberta ou de toutes autres provinces et sur toute la planète. L'esprit est le même partout, le désir de travailler en toute liberté est omniprésent. J'ai dit partout?

« Non pas partout, il y a une exception à cette règle, le Québec. »

## L'exception

L'industrie de la construction du Québec est unique en son genre. Il est très rare de voir une industrie aussi bien documentée, qui à mon avis, ne peut que fasciner l'œil de tout statisticien tant elle est minutieusement détaillée.

Le portrait qui en est présenté est une merveille en soi; une échelle de salaire qui permet de vivre confortablement, un régime de retraite assuré, assurances et protection de

l'emploi qui font l'envie de bien des travailleurs ailleurs au Canada. En somme, un monde idéal.

Mais qu'est-ce qui se cache derrière cette belle image ?

Pourquoi cette façon de faire ne s'est-elle pas reproduite ailleurs, si elle est si parfaite selon ses défenseurs ?

Ses partisans disent que pour avoir accès à tous ces avantages et pour travailler légalement au Québec dans le domaine de la construction, il suffit seulement de détenir une carte de compétence.

Alors, il est où le problème ? Les gens n'ont qu'à s'en procurer une ! Si cela était aussi simple, je n'aurais pas à écrire ce livre.

Qui peut avoir voulu instaurer un système pareil et pourquoi ?



## LA NAISSANCE DU MAL

Le 16 décembre 1968. Voilà le jour où le gouvernement du Québec livre toute l'industrie de la construction aux mains des centrales syndicales.

Ce système qui rançonne des travailleurs dans l'in incapacité d'obtenir leur carte pour travailler légalement dans la province de Québec, a son origine dans les guerres de pouvoir que se faisaient les centrales syndicales à cette époque et qui continuent aujourd'hui.

Pendant les années soixante, les syndicats de la construction FTQ, CSN, et International créent un véritable régime de terreur sur la majorité des chantiers de construction de la province. S'il y a un membre d'un syndicat X sur un chantier et que le représentant d'un syndicat Y se présente, une bataille éclate pour expulser ce dernier physiquement. Si le dirigeant d'entreprise s'en mêle, il y a grève illégale ou destruction d'équipement. Les batailles avec utilisation de battes de baseball sont monnaie courante ; jambes cassées, blessures, rien ne semble arrêter les dirigeants syndicaux qui encouragent ces actions.

D'autre part, c'est l'époque des grands chantiers comme Manicouagan, Expo 67, Aluminerie de Baie-Comeau et autres. Ce régime de terreur menace les échéanciers de ces chantiers pharaoniques.

## **LOI 290**

En 1968, c'est un gouvernement dirigé par l'Union Nationale qui est au pouvoir. Maurice Bellemarre en est le ministre du Travail, c'est lui qui doit trouver un terrain d'entente pour faire cesser ce grabuge<sup>1</sup>. Le 16 décembre son projet de loi 290 est approuvé en voici quelques extraits du compte-rendu des débats lors du vote final le 12 décembre.

**(Extrait des débats du 12-12-1968 lors du vote) :**

« BELLEMARE : Je les ai rencontrés ce soir les dirigeants syndicaux pendant quelques minutes. J'aurais voulu leur donner plusieurs heures. Ce sont des gens très aimables, mais je n'ai pas pu leur donner plus d'une demi-heure ou trois quarts d'heure. Je leur ai dit que nous allions nous mettre le cou sur la bûche. Je ne peux pas prendre des décisions aussi importantes sans être bien sûr que la législation que nous voulons apporter répond à l'intérêt public. C'est pour cela que nous disons que, dans les nouvelles négociations qui doivent s'entreprendre, nous allons inciter tous les gens à se diriger de ce côté.

- M. LESAGE : Le seul embêtement, c'est que la procédure que nous avons suivie et les efforts que nous avons faits, jusqu'à présent, ont certainement laissé croire aux parties que nous nous engagions dans l'adoption d'une législation au mois de décembre. Je comprends le désappointement de ceux qui attachent une importance considérable à l'adoption immédiate de la loi. D'un autre côté, je ne puis faire autrement que de comprendre les hésitations du ministre. C'est une loi extrêmement complexe.
- M. BELLEMARE : Si, aujourd'hui, j'avais été...

- M. LESAGE : **J'ai même dit qu'elle me faisait peur, à un moment donné.** C'est sûr que le thème que développe M. Pépin (CSN), nous le concevons : il existe actuellement. **Mais c'est une belle occasion, par exemple, de les syndiquer.** Ils s'organiseront, à ce moment-là, pour le faire. Et justement, la centrale syndicale, quelle qu'elle soit, aura véritablement, dans la province, un bon objectif. Il y a environ 700 000 syndiqués dans la province de Québec et on dit que la construction est probablement le secteur le moins organisé ; ce serait donc justement, l'occasion de développer un sens du syndicalisme et d'attirer dans les rangs d'un syndicat les travailleurs de la construction. C'est cela, je pense. Il n'y a pas de mauvaise intention. Au contraire ! C'est objectif, de notre point de vue. Et l'ordonnance, comme cela existe aujourd'hui dans bien des endroits... Il serait bon, dans les circonstances qu'il y ait au moins une ordonnance pour couvrir toutes ces personnes<sup>2</sup> ! (voir note)
- M. BELLEMARE : Je pense que le danger que signalent les honorables députés n'est pas à craindre. J'ai assez d'expérience pour vous dire que, dans les circonstances, si cela devait se produire sans souhaiter du malheur à qui que ce soit nous serons assez généreux pour comprendre que nous nous sommes peut-être trompés et nous améliorerons notre loi. Mais, jusqu'à la prochaine session, laissez-nous donc appliquer cette loi qui me semble poursuivre de bons desseins et nous continuerons, dans une belle paix.
- M. LESAGE : Je voulais avertir mes collègues que **c'est un gros risque qu'ils prennent.**

- M. MALTAIS (Saguenay) : Est-ce présumé beaucoup de la loi que de penser que cela ira bien de bonne foi<sup>3</sup>?
- M. BELLEMARE : Faisons-leur donc confiance. Ce n'est pas la demande du ministre du Travail que j'apporte actuellement, c'est la demande des centrales et des petits patronats qui, pour une fois, se donnent la main pour demander la loi, mais ils la veulent plus que jamais pour établir la paix dans la confusion. Essayons-là loyalement et si cela ne fonctionne pas, on est encore là pour vingt ans, on y verra!
- M. LE PRÉSIDENT : De consentement unanime, l'honorable ministre du Travail propose que le bill 290 soit lu une troisième fois. Cette motion sera-t-elle adoptée ?
- M. LEFEBVRE : M. le Président, j'aimerais donner au ministre une dernière explication aussi imagée, aussi concrète que possible. Je fais appel à son expérience pour dire si oui ou non ç'a du bon sens. Le ministre dit, et je crois à sa bonne foi lorsqu'il dit ça, qu'il **veut empêcher que les conflits dans la construction se règlent avec des bâtons, des chaînes et des choses du genre**. Vous savez, vous avez déjà vu ça. Vous savez que parfois, les conflits dans cette industrie sont assez durs. Il y a des raisons pour ça. En particulier, c'est dû à l'insécurité dont on a parlé tout à l'heure. S'il n'était pas si tard, j'aurais des choses à dire, mais je ne les dirai pas. M. le Président, ce que nous pensons, pour être bien concrets, c'est que dans la région du Saguenay, par exemple, celle de mon collègue ici qui siège à ma gauche...

- M. MALTAIS (Saguenay) : La Côte-Nord.
- M. LEFEBVRE : La région de la Côte-Nord, supposons que la CSN est dominante sur la Côte-Nord. Supposons que dans la région de Sorel, ce que j'ignore, remarquez, la FTQ serait l'union dominante. Vous n'êtes pas venu au monde hier, M. le ministre. Vous connaissez ça, la concurrence entre deux parties qui veulent chacune gagner la confiance des travailleurs. C'est humain. On ne peut pas en faire le reproche ni à la CSN ni à la FTQ. Cependant, je pense que le législateur ne doit pas être trop naïf et qu'il doit agir comme quelqu'un qui a déjà vu passer l'autobus, comme on dit couramment. Ce qu'on peut imaginer, c'est que dans la région de la Côte-Nord, il puisse y avoir entre certains agents d'affaires de la CSN qui siègent au comité paritaire et qui représentent la CSN et certains représentants d'employeurs, à un moment donné une entente pour dire : Écoutez, **pour les plaintes qui viennent des gars de la FTQ, ne nous dépêchons donc pas.** L'inverse va se produire dans une autre région. Quelle sera la conséquence de ça ? C'est la question que le ministre devrait se poser. Quelle sera la conséquence ? La conséquence, c'est que l'un des syndicats se vanta de donner un meilleur service à ses membres. Ce meilleur service aura été acquis, par hypothèse... Je ne prête à personne cette intention, je veux bien être clair, ce n'est pas une chose qui nous apparait du tout invraisemblable, la nature humaine étant ce qu'elle est<sup>4</sup>.

Malgré ces avertissements, la loi est entérinée le 16 décembre 1968

## **Bellemarre livre l'industrie de la construction aux mains aux syndicats**

C'est ainsi que le ministre Bellemarre livre l'industrie de la construction aux centrales syndicales et instaure ce monstre que nous avons aujourd'hui. Ce monstre (CCQ) qui tente de se justifier en parlant de carte de compétence devant la population qui se croit protégée, mais en réalité ce sont des cartes syndicales qui n'ont rien à voir avec la compétence.

Cette carte est retirée lorsque le travailleur va travailler dans une autre province pendant plus d'un an, là où il pourrait améliorer encore plus ses compétences.

## **Gouvernement aveugle**

Ce gouvernement a refusé d'emprisonner les fauteurs de troubles et a choisi de criminaliser ceux qui voulaient travailler. Sous ce gouvernement les syndicats ont continué leurs brasse-camarades et leurs actes de vandalisme en toute liberté. Comme cela s'est passée à la baie James et sur de nombreux chantiers partout en province.

## NAISSANCE DE L'ADAT

16 Juillet 1993, mes collaborateurs et moi avons créé l'*Association pour le droit au travail* (ADAT) afin de contester cette Loi, connue sous le nom de R-20, qui gouverne l'industrie de la construction du Québec. Vous découvrirez, à travers ces pages, le côté sombre de ce système qui a envoyé des dizaines de personnes en prison, acculées des entreprises à la faillite. Tout simplement pour avoir commis la faute ultime : oser travailler sans détenir une carte, avoir refusé de s'identifier à un inspecteur de la CCQ, ne pas avoir rempli un rapport mensuel, ou encore avoir plus d'apprentis que de compagnons sur un chantier de construction... Et j'en passe.

Comment peut-on imaginer qu'une telle chose existe encore dans l'industrie de la construction en 2020, alors que nous sommes en pleine pénurie de main-d'œuvre dans ce domaine ? Il faut se poser la question ; qu'est-ce qui peut bien causer cela ?

« Cette “chose”, pour moi, c'est la CCQ. »

La Commission de la Construction du Québec, mieux connue sous son diminutif CCQ, a pour mandat d'émettre les cartes aux travailleurs de la construction. Elle administre aussi les régimes de retraite, plus important, elle veille à l'application de la Loi R-20 qui régit le domaine de la construction.

Ce système est bien défendu par un conseil d'administration composé de cinq centrales syndicales ; FTQ, CSN, l'International CSD et la SQC ainsi que les associations patronales, ACQ, APCHQ, ACRGT.

Tout ce beau monde travaille la main dans la main pour fixer les tarifs, ce qui ne peut se faire dans d'autres domaines du monde des affaires.

## L'ÉQUIPE ADAT

Avant d'entreprendre ce combat, je me dois en premier lieu d'avoir des personnes sur lesquelles je peux compter. Au fur et à mesure ce sont elles qui viendront spontanément offrir leur collaboration. Voici le cœur de l'équipe :

**Gaston Turpin**, propriétaire d'un bureau de comptabilité. Plusieurs de ses clients reçoivent fréquemment des amendes de la part de la CCQ pour toutes sortes de raisons. Gaston trouve désolant que ses clients doivent toujours faire attention pour ne pas se faire rançonner pour par exemple, ne pas avoir inscrit le nom d'un travailleur dans un rapport mensuel.

Il est toujours à mes côtés 28 ans plus tard. Son travail consistera à tenir les livres de l'association, faire la correction de mes écrits que je fais parvenir aux médias et aux politiciens, les circulaires, les publicités, aussi répondre aux supporteurs dont le nombre augmente continuellement.

**André Gareau** et son frère **Jacques**, sont propriétaires d'une entreprise ontarienne, *Advance Cutting & Coring*. Ils me demandent ce qu'ils peuvent faire pour aider, car

ils en ont assez de voir que chaque fois qu'ils travaillent au Québec, ils reçoivent des amendes (plus de 35 000 \$ accumulés) alors que les Québécois qui travaillent en Ontario ne sont pas dérangés.

Ils sont responsables de mes comptes de téléphone cellulaire (jusqu'à 1000 \$ par mois), des frais de voyages et de publicités. Ils sont encore avec moi aujourd'hui. Leur entreprise *Advance Cutting & Coring* servira de point d'ancrage plus tard devant la Cour Suprême du Canada<sup>5</sup>.

**M<sup>e</sup> Georges Dufour**, un avocat que m'a présenté Gaston Nicholas, offre à défendre ces travailleurs pour une très faible contribution, pour autant que je sois capable de lui trouver le plus grand nombre de clients, afin de couvrir ses frais. Ce ne fut pas un problème. Un homme qui va m'apprendre beaucoup sur la façon de présenter et défendre les travailleurs devant les tribunaux.

**Michael J Dagg** vient m'offrir ses services. Recherchiste dans le domaine des droits de la personne. Il est auteur de plusieurs dossiers et interventions devant les tribunaux sur ce sujet.

J'accepte son offre de collaboration, celle qui va me conduire devant le plus haut tribunal du pays, la Cour Suprême du Canada. C'est grâce à lui que j'apprends à comprendre les documents légaux qui ont trait à la Chartre des droits et libertés. Michael m'enseigne les différentes façons de faire des recherches dans la bibliothèque de l'Université d'Ottawa où je me rends chaque fois que j'ai un moment libre dans mon habillement de travail (bottes de construction et vêtements couverts de béton parfois). Ce qui attire le regard de nombreux étudiants et étudiantes.

**Roger Bédard** est un spécialiste en relations de travail dont les bureaux sont situés à Laval. Il est auteur de nombreuses publications et un conférencier émérite. Monsieur Bédard devient très vite un collaborateur extrêmement important pour la défense des dossiers des travailleurs.

**Jean-Paul Gagné**, éditorialiste au journal *Les Affaires*, me donne de judicieux conseils et donne de la crédibilité à notre association ADAT auprès de la classe affaires.

**Diane Francis**, éditorialiste au *Financial Post* de Toronto, qui écrit de pleines pages de façon régulière sur notre combat, afin de nous faire remarquer. Elle nous aidera à trouver des sources de financement partout au Canada.

Nous gardons une longue liste de médias au Canada à qui nous acheminons nos communiqués de presse chaque semaine.

Par la bande, cela m'assure une protection sur ma personne et ma famille contre les menaces d'individus qui n'acceptent pas que je rende publique, les « *dessous ignobles* » de ce régime de carte qui n'a rien à voir avec la compétence.

Avec cette équipe de soutien je peux m'attaquer sérieusement à la CCQ.

Il nous faut maintenant développer un plan stratégique, si je veux atteindre mon but : faire en sorte que la population s'approprie cette cause et que je ne devienne que le porte-parole du ras-le-bol des agissements de la CCQ.

## ÉLABORATION D'UN PLAN STRATÉGIQUE

L'action doit se faire à partir de quatre éléments si nous voulons recruter un grand nombre de membres et impliquer le plus de gens possible.

1. **Stratégie interprovinciale** : créer un conflit entre le Québec et les autres provinces limitrophes
2. **Stratégie médiatique** : présenter le plus grand nombre de dossiers possible aux médias
3. **Stratégie judiciaire** : convaincre les travailleurs de nous confier leurs dossiers de les faire suivre au bureau de notre avocat qui devra faire en sorte qu'ils soient tous défendus le même jour devant le juge.
4. **Stratégie politique** : forcer les Premiers ministres du Québec, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et celui du Canada à se parler puisque seul, je n'y arriverai pas.

Ces quatre éléments doivent s'entrecouper constamment afin de ne pas laisser nos adversaires deviner dans quelle direction nous allons. Un journaliste (François) m'a un jour posé la question, car il avait figuré le tout :

- « Jocelyn, qu'est-ce que tu es en train de préparer ? Tu essaies de détourner l'attention afin de te concentrer sur quelque chose d'autre. C'est quoi ?
- Tu as raison, mais je ne peux rien dire, je peux cependant te montrer une autre des raisons ridicules pour laquelle je me bats contre cette **MAUDITE CCQ.** »

## UNE AMENDE POUR AVOIR TRAVAILLÉ

Janvier 1992

« Qu'est-ce que je viens de faire là ?

Je viens de payer une amende à la CCQ de 315 \$, pour avoir travaillé ! »

Il y a quelque chose qui ne va pas avec moi ou le système. Si Patrick, mon fils alors âgé de 10 ans m'avait demandé de lui acheter une bicyclette de 315 \$, je lui aurais dit qu'il n'en était pas question. C'est bien trop dispendieux, mais là, je viens de payer 315 \$ pour avoir travaillé ? Non, je refuse d'accepter cela sans rien faire.

Ma faute ; avoir aidé un de mes employés à pelleter du béton sans avoir en ma possession une carte de compétence émise par la CCQ.

J'en ai pourtant une carte de compétence émise par la CCQ, mais pas la bonne selon eux, la mienne ne me permet pas d'utiliser une pelle pour déplacer du béton !

Je n'y comprends rien du tout, je suis propriétaire de mon entreprise de coffrage de béton depuis 1976 et j'ai débuté dans le domaine en 1971. Je crois que j'ai tout de même appris à me servir d'une pelle pendant toutes ces années, mais selon la CCQ ce n'est pas une preuve de compétence !

Cela fait tout de même 20 ans que je coule du béton dans des fondations de maisons en Ontario, je crois donc avoir assez d'expérience pour exercer ce métier. Mes 17 employés peuvent certainement vous le confirmer.

Je me rends donc au bureau de cette CCQ pour demander des explications.

Une carte spéciale pour déplacer du béton avec l'aide d'une pelle ? Sérieux ?

« Oui, que l'on me répond gentiment au bureau de la CCQ.

- Alors je vais en prendre une.
- Il n'y en a plus de disponible.
- Quoi ? Il n'y en a plus ici alors, quand les recevrez-vous ?
- Ce n'est pas aussi simple que cela, présentement il y a un taux de chômage trop élevé dans ce domaine.
- Quoi ? Vous me dites qu'il y a beaucoup de travailleurs qui désirent pelleter du béton ?

La dame me répond qu'ils ne font qu'appliquer la Loi et que je n'avais qu'à contester cette Loi si je la trouvais injuste.

- Écoutez, nous ne faisons qu'appliquer les règlements et c'est à vous de les contester si cela ne fait pas votre affaire.

Bonne idée que je dis à madame Normand de la CCQ. »

Pour moi, il était impossible de croire qu'un gouvernement qui dit vouloir créer des emplois puisse avoir voté une telle Loi.

Je me suis mis à réfléchir et chercher à en apprendre plus sur le sujet. Toutes les personnes à qui je m'adresse, me répondent la même chose : « Il n'y a rien à faire, les syndicats sont trop fort. »

## Mauvaises réponses

Ces réponses ne pouvaient pas me satisfaire. Mon ami Gaétan Hart, boxeur trois fois champion canadien, a affronté le champion mondial Aaron Pryor en 1980. Même si on lui disait qu'il ne pourrait pas gagner, il a quand même engagé le combat parce que pour lui le mot impossible n'existe pas.

C'est avec ce mantra que j'ai décidé d'entreprendre ce combat contre les syndicats québécois de la construction. Mieux vaut perdre en se battant que de dire : « J'aurais donc dû. »

## « Suis-je le seul à vouloir savoir ? »

Je débute alors une enquête dont je n'ai aucune idée de l'issue, mais qui va me conduire devant le plus haut tribunal du Canada, c'est-à-dire la Cour Suprême et aussi aux portes du Parlement du Québec. Comme candidat de l'ADQ dirigé par Mario Dumont.

## DÉBUT DE LA BATAILLE

Ma première démarche consiste à envoyer des lettres aux journaux pour dénoncer ce que je crois être : une loi injuste. Deuxième démarche, je lance une campagne publicitaire pour attirer l'attention de ceux qui, comme moi, veulent comprendre pourquoi une personne est mise à l'amende pour avoir travaillé dans l'industrie de la construction au Québec !

Je fais paraître une première page de pub, puis une deuxième et les résultats ne tardent pas.



Les deux premières attirent l'attention, mais celle qui a le plus d'effet est celle qui couvre un quart de page dans le journal *Le Droit* d'Ottawa du 25 novembre 1992. Les réactions ne tardent pas à venir.

Des travailleurs communiquent avec moi pour me raconter leurs différents avec la CCQ et ils achètent une carte de membre de l'association que je viens de créer.

En quelques semaines, nous sommes près de 400 membres et le nombre va augmenter pour atteindre près de 2000 adhérents. Ils sont originaires de la région de l'Outaouais, Montréal, Ottawa, Nouveau-Brunswick.

Un jour, un monsieur Nicholas vient me proposer ses services. Il dirige une organisation de réinsertion sociale, par l'entremise de son entreprise Gentilhomme Démolition, il donne un emploi aux travailleurs désireux de rebâtir leur vie honnêtement.

Monsieur Nicholas m'est d'une grande aide pour organiser des assemblées de travailleurs et des manifestations à Montréal devant les bureaux de la CCQ et à Toronto, pendant une rencontre des ministres interprovinciaux. Ses conseils me sont très précieux et jamais, je n'aurais pu avancer sans son aide. Très tôt, je commence à recevoir des menaces contre ma personne du genre : « Je me charge de cela mon grand. Toi, fais ton travail. »

### **Infraction à la Loi pour avoir travaillé**

« Quiconque exécute lui-même des travaux de construction sans être titulaire d'une carte de compétence émise par la CCQ, est passible d'une amende de 400 \$ pour un individu et 1 800 \$ pour un employeur qui a engagé un travailleur sans carte de compétence » voilà la loi comme cité dans l'article.

Pendant les mois suivants, je reçois de nombreux appels. Des réunions sont organisées un peu partout au Québec et en Ontario.

J'ai peine à croire tout ce que j'entends comme histoires abracadabrantess;

« J'ai sauté en bas un deuxième étage et me suis cassé un pied en voulant fuir un inspecteur de la CCQ. » Un autre travailleur est demeuré caché, emmuré par ses compagnons pendant plus de quatre heures pour se cacher des inspecteurs.

Puis ce sont des employeurs qui m'apportent des copies de leurs amendes pour :

- Ne pas avoir rempli le rapport mensuel;
- Avoir omis les informations concernant des travailleurs.

« Tout est taxé! »

Robert Désormeaux qui est propriétaire de l'entreprise de démolition Slycrete, dénonce dans un article du journal *Le Droit*, le fait qu'il lui est défendu d'emmener ses travailleurs ontariens sur un chantier du Québec<sup>6</sup>.

Je demande à le rencontrer pour qu'il m'explique cette situation qui ne fait aucun sens pour moi. Je lui parle de mon projet, pour m'encourager, il me remet un billet de 100 \$. Je comprends qu'il veut que je continue mon action.

Un travailleur de la construction ne détenant pas la carte de la Régie du bâtiment du Québec a reçu une amende de 9337 \$ pour le changement d'une poignée de porte, et un autre une facture de 7500 \$ pour avoir posé un luminaire.

Un menuisier a reçu 22 773 \$ d'amendes pour avoir vissé du gypse dans du métal et non du bois, s'arrogeant par le fait même le travail d'un ferblantier. Poursuite de la CCQ également pour un plombier qui s'est improvisé charpentier, ceci en posant du papier sur le mur extérieur d'un bâtiment.

**MAUDITE CCQ**, ces mots, je les entends à chaque fois que je rencontre ces travailleurs.

Pendant tout l'été 1992, les rencontres se font de plus en plus nombreuses comme celle organisée au bar Raftman à Hull, un lundi soir. La place est pleine de personnes qui en ont assez de ce système ainsi que d'un groupe de syndiqués de la fédération des électriciens (FIPOE) qui tente de m'intimider. Cela ne fonctionne pas.

Alors que je m'apprête à prendre la parole, je demande à celui debout près de moi de bien vouloir aller s'assoir, mais il refuse.

« Très bien alors je vais rejoindre mon groupe.

- Reste là, on veut te parler.
- Parfait, mais un seul à la fois ou je retourne à ma place.

Je m'adresse ensuite à ceux qui sont venus m'entendre.

- Je vous demande d'être un peu patient, je vais d'abord prendre les questions des enfants avant et après nous continuerons ensemble.

Je me tourne vers le groupe de syndiqués et un échange se fait de façon civilisée pendant quelques minutes. C'est alors que deux ou trois membres ont voulu intervenir ensemble.

- Un seul à la fois que j'ai dit, vous n'avez pas compris cela ?

Toi attends ton tour et assois-toi. »

Après tout se passe très bien et à la fin un inspecteur policier, présent dans la salle, vient me voir pour discuter. Il m'explique que ce que je viens de faire est très dangereux, que cela aurait pu tourner en bagarre générale et il y aurait pu y avoir des blessés. Il me félicite cependant pour mon sang-froid et pour la façon dont j'ai calmé ceux qui derrière leur chapeau de syndiqués, sont aussi des pères de famille.

Il m'invite à demeurer en communication avec lui pour les prochaines rencontres de la sorte. Il pourra selon lui, prévenir l'infiltration de causeurs de troubles et me permettre d'avancer en toute sécurité dans le combat que j'entreprends.

J'accepte son offre et lui en serai très reconnaissant par la suite car des menaces contre ma personne, j'en ai reçu de toutes sortes. Comme en témoignent certains messages laissés sur mon répondeur téléphonique et dont je conserve les enregistrements. À chaque menace, j'avise cet inspecteur de police ainsi que les médias d'information qui sans le savoir, me donnent une protection. Les interventions des médias permettent aussi à plus de travailleurs de communiquer avec moi afin de demander mon aide. Les histoires que ceux-ci me racontent, n'ont à chaque fois, aucun sens pour moi.

### **ASSOCIATION PROVINCIALE DES CONSTRUCTEURS HABITATIONS QUÉBEC (APCHQ)**

Le président pour la région de l'Outaouais, Richard Leblanc et quelques membres de la direction provinciale (APCHQ) me demandent de les rencontrer. La dernière page de publicité a fait le tour de la province et les a rendus curieux. Ils me posent plein de questions au sujet du nombre de membres, qui sont-ils ?

« Quel est votre but derrière cette démarche ?

- Faire tomber ce système protectionniste injuste.  
À savoir qui sont ceux qui me soutiennent. C'est confidentiel.
- **Pourquoi mêlez-vous l'Ontario dans cela ?**